

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2268

11 octobre 2007

SOMMAIRE

Adeux S.à r.l.	108850	Hanff Frères Luxembourg S.à r.l.	108838
Adeux S.à r.l.	108851	Ideal Standard International Acquisition	108838
Alizé Holding S.A.	108861	IKB International	108837
Anatolie Finance S.A.	108834	IKB International	108837
Arcelor Investment S.A.	108864	International Financial Data Services (Lu- xembourg) S.A.	108818
Arcelor Investment Services S.A.	108864	Investor Services House S.A.	108862
B - Tel Trading S.A.	108860	I.T.E. Holding S.A.	108836
Cabris 5 S.A.H.	108861	Jariflex S.A.	108862
Cityhall S.A.	108818	JDP Lux S.A.	108824
Cityhall S.A.	108819	Kabalux Sàrl	108838
Cityhall S.A.	108819	Luxviande S.à r.l.	108861
CM21 Participations	108819	Manulife Century Investments (Luxem- bourg) S.A.	108864
Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A.	108850	M.Losch S.à r.l.	108825
Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A.	108851	Nulux Nukem Luxemburg GmbH	108864
Danlux S.à r.l.	108824	Parking de la Gare S.A.	108860
Decal S.A.	108844	Parking de la Gare S.A.	108863
Emuto Global Capital S.à r.l.	108852	Patagonia Finance S.A.	108836
Financière Mirage S.A.	108845	RD-Immo S.à r.l.	108863
Fondation Kannerschlass	108827	Rentco S.A.	108851
Foyer Santé S.A.	108824	SCI Eibhinn	108852
Garage Losch HispanAutos S.à r.l.	108827	SEGELEN fir dei Jong (Sefij)	108818
Garage Losch HispanAutos S.à r.l.	108826	Société civile immobilière de Foetz	108835
Garage Losch PragAutos S.à r.l.	108825	Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A.	108863
Garage Losch PragAutos S.à r.l.	108825	SP - Lux Sicav II	108823
Garage Losch PragAutos S.à r.l.	108826	Tokio Marine Fund	108863
Garage Losch PragAutos S.à r.l.	108826	Um Brill S.A.H.	108835
Gerancia S.à r.l.	108860	Zitura International Holding S.A.	108845
Gerancia S.à r.l.	108860		
Global Quality Investment S. à r.l.	108845		
Grand Net Service Center Sàrl.	108862		

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 81.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 août 2007.

P. Serres
Notaire

Référence de publication: 2007104309/5770/12.

(070114003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

SEGELEN fir dei Jong (Sefij), Association sans but lucratif.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 4, place des Remparts.
R.C.S. Luxembourg F 3.315.

LIQUIDATION

Par jugement du 20 juin 2007 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, première chambre, statuant sur requête en matière d'homologation de décisions d'associations sans but lucratif, a constaté que lors de la première assemblée générale de l'asbl, le quorum de présence exigé par l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 des deux tiers des membres n'a pu être réuni de sorte qu'une seconde assemblée générale a été convoquée par le 9 mai 2006 à 19.30 heures.

Lors de cette seconde assemblée générale, six membres de l'asbl SEGELEN FIR DEI JONG (Sefij) étaient présents ou représentés et la dissolution de l'asbl a été adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les conditions fixées à l'article 20, de la loi du 21 avril 1928 ont été remplies.

Le tribunal a homologué la décision de l'assemblée générale, de l'association sans but lucratif SEGELEN FIR DEI JONG (Sefij) du 9 mai 2006 qui a déclaré dissoute l'asbl SEGELEN FIR DEI JONG (Sefij) décidé l'affectation de l'actif net, après paiement des dettes et des frais, en ordre principal à l'asbl KANNERDUEF VUN MIERSCH, à condition que les fonds soient utilisés exclusivement pour permettre aux enfants bénéficiaires de faire l'expérience de la voile, sinon la transmission de l'actif à l'asbl GROUPE AMBIANCE LTE dans les mêmes conditions qu'il soit utilisé exclusivement pour des activités de la pratique de la voile, sinon enfin l'asbl G.L.C.R. (GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIERES ET DE REGATES), et désigné Monsieur Alphonse Wilwers, enseignant, demeurant 33, rue Nic. Biever à L-4033 Esch-sur-Alzette et Maître Gast Neu, avocat à la Cour, demeurant à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, comme liquidateurs.

Le Tribunal a laissé les frais à la charge de la demanderesse.

Pour extrait conforme
M^e G. Neu emp.
Le liquidateur
Signature

Référence de publication: 2007104303/510/30.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Cityhall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 66.309.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104311/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04888. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Cityhall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 66.309.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104313/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04917. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Cityhall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 66.309.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104317/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04916. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

CM21 Participations, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 67.382.

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CM21 PARTICIPATIONS, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, du 24 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 100, du 18 février 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 10 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 28 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Vansimpsen, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariane Vansimpsen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Démission des 3 administrateurs actuels et de l'administrateur-délégué actuel.
- 2) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.
- 3) Nomination d'un nouvel et unique administrateur et administrateur-délégué.
- 4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de:

- MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC, société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à DE-19958 Lewes, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 25, Greystone Manor, inscrite au The Delaware State Registration Numéro 39229-72,

- TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC, société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à DE-19806 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1308 Delaware Avenue, inscrite au The Delaware State Registration Numéro 37277-77,

- CCMT PARTICIPATIONS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109.612 avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,

de leurs fonctions respectives d'administrateurs et administrateur-délégué de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société Anonyme Unipersonnelle. Ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de CM21 PARTICIPATIONS

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de seul et unique administrateur et administrateur-délégué de la société:

JENLIN INTERNATIONAL Ltd, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City - Belize, inscrite au Registrar of International Business Companies sous le numéro 62,300, ayant comme représentant permanent son directeur, Monsieur Desiree Singh, directeur, représentée, né à Belize City (Belize) le 23 mars 1964, demeurant 2662 Albert Hoy Street à Belize City - Belize.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vansimpsen, B. Tassigny, A. Vansimpsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, LAC/2007/22057. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007103117/220/214.

(070117946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

SP - Lux Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.982.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 mai 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Edoardo Tubia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Mauro Giubergia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

SP-LUX SICAV II

E. Tubia / O. Piccinelli

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007077930/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

JDP Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 52, rue du Maréchal Foch.
R.C.S. Luxembourg B 83.604.

Il résulte d'une lettre adressée à la société JDP LUX S.A., que la société EUROCOMPTE S.A., avec siège social établi au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, s'est démise de son poste de commissaire aux comptes de la société JDP LUX S.A., R.C.S., section B, no. 83.604, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 août 2007.

EUROCOMPTE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104293/1051/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Foyer Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 72.153.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 23 juillet 2007 que Monsieur Hans Olav Herøy, membre du Comité de direction de la Union Krankenversicherung AG, demeurant professionnellement à D-66123 Saarbrücken, Peter-Zimmer-Strasse 2, a été coopté avec effet immédiat comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Ulrich Müller, ayant demeuré professionnellement à D-66123 Saarbrücken, Peter-Zimmer-Strasse 2, démissionnaire. Monsieur Herøy achèvera le mandat de Monsieur Müller qui prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2008 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

FOYER SANTE S.A.

P. Fohl / G. Wolter

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007104300/2096/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Danlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1238 Luxembourg, 4, Bisserwee.
R.C.S. Luxembourg B 95.494.

Assemblée Générale Extraordinaire décision de l'associé unique en date du 3 mai 2007

En date du trois mai deux mille sept, Monsieur Patrick Topp, gérant de société, demeurant à L-1238 Luxembourg, 4, Bisserwee, associé unique de la société a pris la résolution suivante:

Résolution

Madame Katie Backmann, née le 14 avril 1984 en Finlande et demeurant à L-1238 Luxembourg, 4, Bisserwee, est nommée gérante technique de la société.

Monsieur Patrick Topp, susnommé, est désormais gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant pour tout montant inférieur à 1.250 EUR et par la co-signature obligatoire de la gérante technique avec celle du gérant administratif pour tout montant supérieur ou égal à 1.250 EUR.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

P.Topp.

Référence de publication: 2007105155/820/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05438. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

M.Losch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,67.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.156.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 2000, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no.221 du 26 mars 2001. Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

M. LOSCH

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007104420/1684/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06036. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

*(070116505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.***Garage Losch PragAutos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 6, Cité Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 96.970.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 1306 du 8 décembre 2003. Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

GARAGE LOSCH PragAutos

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007104421/1684/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06001. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

*(070116545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.***Garage Losch PragAutos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 6, Cité Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 96.970.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 1306 du 8 décembre 2003. Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

GARAGE LOSCH PragAutos

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007104422/1684/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05998. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Garage Losch PragAutos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 150.000,00.**Siège social: L-7233 Bereldange, 6, Cité Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 96.970.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 1306 du 8 décembre 2003. Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

GARAGE LOSCH PragAutos

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007104423/1684/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05995. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Garage Losch PragAutos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 150.000,00.**Siège social: L-7233 Bereldange, 6, Cité Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 96.970.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 1306 du 8 décembre 2003. Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

GARAGE LOSCH PragAutos

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007104424/1684/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05993. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Garage Losch HispanAutos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 300.000,00.**Siège social: L-7233 Bereldange, 6, Cité Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 96.962.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 1300 du 5 décembre 2003. Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

GARAGE LOSCH HispanAutos

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007104398/1684/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06014. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Garage Losch HispanAutos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-7233 Bereldange, 6, Cité Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 96.962.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 1300 du 5 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

GARAGE LOSCH HispanAutos

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007104396/1684/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06020. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Fondation Kannerschlass.

Siège social: L-4434 Sanem, 12, rue Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg G 47.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

Rapport du commissaire

En exécution du mandat de Commissaire qui nous a été confié en date du 24 janvier 2007, nous avons contrôlé les livres et pièces comptables de la FONDATION KANNERSCHLASS (Établissement d'utilité publique) pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2006.

Nous avons effectué notre mission de surveillance sur base de l'article 10 de vos statuts n'imposant pas aux Commissaires de former une opinion sur les états financiers. Dès lors, notre contrôle ne constitue ni une révision des comptes sociaux au sens de la loi du 28 juin 1984 et en accord avec les Normes Internationales de Révision, ni un examen limité en conformité avec la norme ISRE 2400 (précédemment ISA 910).

Les comptes sociaux de la société qui relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration, arrêtés au 31 décembre 2006, clôturent avec un total du bilan de EUR 1.646.915,53 et un excédent de EUR 35.400,83.

Nos contrôles nous ont permis de constater que la comptabilité a été tenue de façon correcte et que les chiffres des états financiers sont en concordance avec les livres et les pièces comptables qui nous ont été soumis.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

PKF ABAX AUDIT

Commissaire

R. Weber / T. Pfeiffer

Associé / Associé

BILAN DE LA FONDATION KANNERSCHLASS AU 31 DECEMBRE 2006

(Établissement d'Utilité Publique)

	Val. brute.	Corr. valeur	31.12.2006	31.12.2005
A. Actif immobilisé				
1. Immobilisations incorporelles				
2. Immobilisations corporelles	148.838,72	132.801,51	16.037,21	11.831,90
Total (A)	148.838,72	132.801,51	16.037,21	11.831,90
B. Actif circulant				
1. Créances				
- Échéance inférieure à un an	196.138,54	3.912,44	192.226,10	128.549,15
- Échéance supérieure à un an				
2. Valeurs mobilières	331.936,00		331.936,00	331.936,00
3. Avoirs en banque, avoirs en compte	1.088.635,32		1.088.635,32	1.002.652,01

Total (B)	1.616.709,86	3.912,44	1.612.797,42	1.463.137,16
C. Comptes de régularisation	18.080,90		18.080,90	15.199,04
Total (A+B+C+D)			1.646.915,53	1.490.168,10

			31.12.2006	31.12.2005
A. Situation nette				
1. Apport initial		131.383,57	131.383,57	131.383,57
2. Excédent (+) déficit (-) au 1 ^{er} janvier		821.526,34	419.081,35	419.081,35
3. Résultat de l'exercice		35.400,83	402.444,99	402.444,99
Total (A)		988.310,74	952.909,91	952.909,91
B. Prov. pour risques & charges		-	-	-
C. Dettes				
- Echéance inférieure à un an		657.017,20	534.732,76	534.732,76
- Echéance supérieure à un an				
Total (C)		657.017,20	534.732,76	534.732,76
D. Comptes de régularisation		1.587,59	2.525,43	2.525,43
Total (A+B+C+D+E)		1.646.915,53	1.490.168,10	1.490.168,10

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2006

			31.12.2006	31.12.2005
	<i>Charges</i>			
1. Charges brutes		451.384,69	483.258,78	483.258,78
2. Frais de personnel				
a) Salaires et traitements		2.779.819,86	2.600.245,51	2.600.245,51
b) Charges sociales		341.572,54	324.771,67	324.771,67
3. Corrections de valeur				
a) sur immob. corporelles et incorporelles		6.505,04	5.669,71	5.669,71
b) sur élément d'actif circulant		-	-	-
4. Autres charges d'exploitation		49,78	-	-
5. Correction de valeur sur immob. financières				
6. Intérêts et charges assimilées		4.095,80	2.511,19	2.511,19
7. Résultat provenant des activités ordinaires		36.231,11	389.350,22	389.350,22
8. Charges exceptionnelles		13.777,92	1.953,72	1.953,72
9. Excédent de l'exercice		35.400,83	402.444,99	402.444,99
Total		3.632.606,46	3.820.855,57	3.820.855,57
	<i>Produits</i>			
1. Produits bruts		3.592.243,82	3.782.992,51	3.782.992,51
2. Produits provenant de valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
3. Autres intérêts et produits assimilés		27.415,00	22.814,57	22.814,57
4. Résultat provenant des activités ordinaires		-	-	-
5. Produits exceptionnels		12.947,64	15.048,49	15.048,49
6. Déficit de l'exercice		-	-	-
Total		3.632.606,46	3.820.855,57	3.820.855,57

DETAILS RELATIFS AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

			31.12.2006	31.12.2005
A) Actif immobilisé				
1) Immobilisations corporelles (voir tableau d'amortissement)				
Installations générales, agencement, aménagement		223.888,86	223.888,86	223.888,86
- amortissement		(209.087,20)	(186.903,84)	(186.903,84)
Lingerie		1.817,45	1.817,45	1.817,45
- amortissement		(1.817,45)	(1.790,58)	(1.790,58)
Installations techniques et machines		37.804,53	37.804,53	37.804,53
- amortissement		(37.804,53)	(37.804,53)	(37.804,53)

Matériel de transport	41.963,81	41.707,01
- amortissement	(37.574,89)	(42.031,50)
Matériel de bureau et mat. informatique	38.076,30	35.307,45
- amortissement	(36.178,94)	(33.815,42)
Matériel électroménager	2.977,62	2.977,62
- amortissement	(3.416,88)	(3.762,28)
Matériel de cuisine	3.257,93	3.257,93
- amortissement	(3.257,93)	(3.257,93)
Mobilier	28.667,91	28.667,91
- amortissement	(20.489,72)	(18.445,88)
Matériel divers	4.023,96	4.023,96
- amortissement	(4.387,93)	(4.019,21)
Subsides	(233.639,65)	(233.639,65)
- amortissement	221.213,96	197.850,00
	<u>16.037,21</u>	<u>11.831,90</u>
B) Actif circulant		
1) Créances - Echéance < 1 an		
Clients	65.255,90	63.863,08
Clients douteux	3.912,44	8.500,27
Correction de valeur sur clients douteux	(3.912,44)	(8.500,27)
Produits à recevoir		
Remboursement solde décompte Mifa	121.802,91	61.277,51
Indemnités pécuniaires ouvriers	1.537,29	--
Intérêts à recevoir sur obligations	3.630,00	3.408,56
	<u>126.970,20</u>	<u>64.686,07</u>
Total 1)	192.226,10	128.549,15
	31.12.2006	31.12.2005
2) Autres immobilisations financières		
Autres titres	199.936,00	199.936,00
BCEE dépôt titres IBANLU57 0017 0198 1700 0000	132.000,00	132.000,00
	<u>331.936,00</u>	<u>331.936,00</u>
3) Avoirs en banque, en caisse		
BCEE cautions IBANLU40 0019 1155 4734 8000	588,71	758,96
BCEE terme IBAN LU96 0019 1321 3555 6000	148.520,20	145.420,49
BCEE terme IBAN LU69 0019 1521 4089 1000	189.214,64	184.218,50
BCEE terme IBAN LU92 0019 1021 0375 7000	340.468,93	332.450,25
BCEE terme IBAN LU57 0019 0051 8603 4000	11.245,73	8.943,86
BCEE terme IBAN LU95 0019 0151 8859 30(CERES	71.475,00	45.000,00
DEXIA terme IBAN LU42 0024 1735 3392 2300	203.546,62	198.496,33
BCEE IBAN LU23 0019 6503 6853 7000 Logement pour familles	13.559,53	12.207,19
BCEE IBAN LU14 0019 6503 6852 3000 Pension de Jeunesse Bertchen	1.557,10	1.228,94
BCEE IBAN LU58 0019 5000 2501 5000 Foyer Janosch	1.690,44	1.324,43
BCEE IBAN LU67 0019 5000 2502 9000 Kannerhaus Tikkun	1.186,47	854,55
BCEE IBAN LU23 0019 5000 2503 6000 Foyer Demian	1.368,20	1.500,91
BCEE IBAN LU76 0019 5000 2504 3000 Foyer Jacoby	1.367,31	1.624,24
BCEE IBAN LU58 0019 5000 0736 1000 C. Thérap. «La Passerelle»	1.923,37	2.287,77
BCEE IBAN LU84 0019 5000 2294 3000 Service Pamo	279,34	418,80
BCEE épargne IBAN LU65 0019 4112 4562 5000 Kannerhaus Tikkun	370,68	362,75
BCEE épargne IBAN LU74 0019 4112 4563 9000 Foyer Janosch	615,25	602,10
BCEE épargne IBAN LU30 0019 4112 4564 6000 Foyer Demian	312,24	305,56
BCEE épargne IBAN LU83 0019 4112 4565 3000 Service Pamo	3.357,24	3.285,48
BCEE épargne IBAN LU04 0019 2712 8612 7000 Logement p. Famille	35.738,58	35.061,74
BCEE épargne IBAN LU39 0019 4112 4566 0000 Foyer Jacoby	767,53	751,11

BCEE épargne IBAN LU62 0019 4112 6576 4000 C. Th. «La Passerelle»	2.026,95	2.231,71
BCEE IBAN LU25 0019 1555 7052 7000	-,-	,01
C.C.P IBAN LU52 1111 0051 5211 0000	8.062,44	4.915,76
C.C.P. CERES IBAN LU52 1111 2300 9511 0000	44.254,05	12.546,59
Caisse	510,07	2.478,98
Caisse foyers, atelier, ménagère	4.628,70	3.375,00
Total 3)	<u>1.088.635,32</u>	<u>1.002.652,01</u>
Total Actif circulant:	1.612.797,42	1.463.137,16
	31.12.2006	31.12.2005
C) Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	16.569,17	13.888,28
Comptes transitoires		
Foyer Jacoby	10,05	775,12
Foyer Demian	1.090,21	218,95
Pension d. Jeunesse Bertchen	91,45	316,69
C. Thérap. «La Passerelle»	7,70	-,-
Avances Log. pour familles	40,20	-,-
Avances Kannerhaus Tikkun	31,40	-,-
Intérêts bancaires à recevoir	240,72	-,-
	<u>18.080,90</u>	<u>15.199,04</u>
Total de l'actif	1.646.915,53	1.490.168,10
	31.12.2006	31.12.2005
A) Capitaux propres		
1) Apport initial	131.383,57	131.383,57
2) Excédents au 1 ^{er} janvier 2006	821.526,34	419.081,35
3) Résultat de l'exercice	35.400,83	402.444,99
	<u>988.310,74</u>	<u>952.909,91</u>
C) Dettes		
1) Dettes - Echéance < 1 an		
Fournisseurs	8.374,08	22.827,25
Dépôts et cautionnements reçus	577,96	750,39
Factures à recevoir	4.125,00	7.996,27
	<u>13.077,04</u>	<u>31.573,91</u>
Dettes diverses		
Impôt sur salaires	735,75	70.088,48
Caisse d'affiliat. à la sécurité soc, chambre d. travail, EP	101.850,67	150.812,35
Rémunérations à payer	-,-	16.642,74
AVI, livrets	4.031,66	3.029,37
	<u>106.618,08</u>	<u>240.572,94</u>
Dettes envers un établissement de crédit		
BCEE LU35 0019 5000 2188 6000	537.322,08	262.585,91
	<u>537.322,08</u>	<u>262.585,91</u>
Total 1)	657.017,20	534.732,76
D) Comptes de régularisation		
Comptes transitoires		
Foyer Janosch	1.587,59	1.582,30
C. thérap. «La Passerelle»	-,-	943,13
	<u>1.587,59</u>	<u>2.525,43</u>
Total du passif	1.646.915,53	1.490.168,10
	31.12.2006	31.12.2005
1) Charges		
Frais de fonctionnement	6.410,40	4.124,78
Frais Logement pour familles	18.428,87	23.756,05

Frais divers Pamo	17.436,68	15.347,11
Entretien buanderie	9.084,22	8.596,96
Entretien et réparations (frais fonds spécial Mifa)	1.407,27	6.422,24
Frais d'équipement petites acquisitions	15.052,04	6.437,25
Projets nouveaux	6.676,40	6.603,68
Alimentation	81.031,89	78.984,13
Argent de poche	4.331,02	4.949,20
Indemnités de jeunes	64,00	229,44
Loisirs fondation + foyers	21.122,32	23.626,72
Frais d'école	3.642,68	3.959,70
Frais d'autos et de transport	22.488,96	22.459,37
Frais d'administration	12.128,94	14.148,60
Frais téléphoniques	12.573,23	13.539,36
Frais postaux	2.991,23	3.125,20
Assurances et taxes	16.542,87	15.243,24
Annonces et insertions	4.747,79	4.193,95
Acquisitions < 867,62 EUR	15.900,09	15.123,19
Electricité, gaz, eau, combustible	33.221,80	39.190,43
Lingerie et habillement	8.763,84	11.093,69
Frais médicaux	6.651,17	3.930,95
Spécialisation du personnel et formations	2.725,00	5.430,92
Cours d'appui	7.759,14	9.298,80
Dépenses fondation	21.778,90	36.618,32
Masse d'habillement	743,68	929,60
Impôt s/maladie	909,77	510,22
Maladie ouvriers	--	8.117,92
Congé éducation	1.822,27	949,64
Congé pour raison familiale	--	93,73
Remboursement Etat, participation	--	31.900,72
	<u>356.436,47</u>	<u>418.935,11</u>
Rétribution de tiers		
Indemnités EMPPS	7.330,00	8.345,20
Honoraires Commissaire aux comptes	4.125,00	--
	<u>11.455,00</u>	<u>8.345,20</u>
Frais de séminaires et organisations diverses		
Eltereschoul, frais divers	36.398,43	31.657,67
Frais divers CERES	728,81	1.016,56
Frais divers Eltereschoul Luxembourg	1.062,54	--
Frais IFS	24.921,25	11.059,30
Frais Clownpädagogik 1+2	13.455,10	--
Divers séminaires	6.678,09	10.399,71
Conférences et manifestations diverses	--	49,35
	<u>83.244,22</u>	<u>54.182,59</u>
	<u>31.12.2006</u>	<u>31.12.2005</u>
Autres frais		
Frais payés s/livret	249,00	96,20
Frais s/titres	--	999,68
Perte s/vente de titres	--	700,00
	<u>249,00</u>	<u>1.795,88</u>
Total 1)	<u>451.384,69</u>	<u>483.258,78</u>
2) Frais de personnel		
Rémunérations employés	2.516.838,97	2.369.184,10
Rémunérations ouvriers	262.980,89	231.061,41
Charges sociales	341.572,54	324.771,67

Total 2)	3.121.392,40	2.925.017,18
3) Corrections de valeur		
Sur frais d'établissement et immob. corporelles et incorporelles	6.505,04	5.669,71
Dot prov. autres risq. & charges (clients douteux)	-,-	-,-
Total 3)	6.505,04	5.669,71
4) Autres charges d'exploitation		
Différence de paiement en euro, caisses	0,20	-,-
Régularisation et ajustem. frais de gestion	49,58	-,-
Total 4)	49,78	-,-
5) Intérêts et charees assimilées		
Frais bancaires	4.095,80	2.354,91
Frais s/compte à terme DEXIA	-,-	156,28
Total 5)	4.095,80	2.511,19
6) Charges exceptionnelles		
Régularisation exercices antérieurs	7.390,25	1.953,72
Créances irrécouvrables	6.387,67	-,-
Total 6)	13.777,92	1.953,72
7) Excédent de l'exercice	35.400,83	402.444,99
Total des charges	3.632.606,46	3.820.855,57
	31.12.2006	31.12.2005
1) Recettes		
Domicile secours	139.830,09	201.462,69
Participations parents	44.879,53	41.560,53
Participations pensionnaires	5.577,77	7.262,22
Allocations familiales	102.439,02	97.719,63
Avi et Fns	5.586,45	8.429,15
Ventes articles KANNERSCHLASS	360,00	325,00
Recettes logement pour familles	19.802,79	17.113,25
Recettes familles Pamo	100,00	-,-
Recettes loyers, repas personnel	210,00	100,00
Dons	40.938,74	413.772,55
Dons Eltereschoul	300,00	180,00
Remboursements EGCA	9.232,41	16.406,78
Remboursements pécuniaires ouvriers	1.470,34	9.950,22
Remboursements pécuniaires p. raisons familiales	(81,59)	868,87
Indemnité mise au travail	32.709,24	6.349,87
Participations de l'Etat	3.043.370,19	2.847.235,27
Congés éducatif, sportif	1.692,77	1.921,05
Recettes fondation diverses	75,20	270,00
Vente livres, articles rédigés	20,00	-,-
Remboursement fonds spécial MIFA	473,04	7.069,24
Produits de séminaires	11.667,75	14.157,50
Eltereschoul, recettes	8.700,00	7.697,00
Recettes IFS, Familientherapie	48.699,00	42.670,00
Recettes IFS, Familienberater	38.525,00	-,-
Recettes Clownpädagogik 1+2	16.300,00	10.800,00
Recettes Aufbauausbildung z. Familienth.	1.545,00	-,-
Produits d'honoraires p. consultat., supervisions	4.170,00	15.995,29
Supervisions, consultations, Cercle étude	4.991,47	1.420,00
Produits d'expertises	-,-	3.074,40
Autres produits d'organisation, conférences	-,-	125,00
Produits de gestion, rembours. s/f-livrets	849,61	287,00
Triple P, recettes, vente livres	7.570,00	8.770,00

Triple P ES LUX	120,00	--
Recettes ES LUX divers	120,00	--
Total 1)	3.592.243,82	3.782.992,51
2) Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts sur obligations	221,44	1.577,50
Intérêts sur livrets	161,18	113,25
Intérêts sur livret logement pour Familles	678,34	444,24
Intérêts créditeurs sur c/c	1.077,42	279,14
Intérêts créditeurs sur c/terme	18.416,40	16.053,02
Intérêts créditeurs sur c/c logement pour Familles	94,21	53,75
Intérêts créditeurs sur c/terme CERES	1.475,00	--
Intérêts s/dépôt titres	5.291,01	4.293,67
Total 2)	27.415,00	22.814,57
	31.12.2006	31.12.2005
3) Produits exceptionnels		
Produit s/cession mat.de transport	300,00	--
Régularisation exercices antérieurs	8.059,81	14.448,49
Reprise sur provisions pour créances douteuses	4.587,83	600,00
Total 3)	12.947,64	15.048,49
4) Déficit de l'exercice	--	--
Total des produits	3.632.606,46	3.820.855,57

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

1. Généralités

La FONDATION KANNERSCHLASS a été constituée sous la dénomination FOYER POUR ENFANTS KANNERSCHLASS SUESSEM A.s.b.l. en date du 10 octobre 1980.

La fondation a pour objet la gestion et le développement de structures d'aide, de conseil, de guidance et de prises en charge pour enfants, adolescents et adultes qui se trouvent dans une situation de nécessité sociale, éducative ou psychique.

La fondation a pour mission d'assurer avec l'aide de professionnels un encadrement social, éducatif, psychologique et psychothérapeutique.

Pour ce faire, la fondation peut notamment gérer des centres d'accueil, des pensions de jeunesse, des foyers de jour, des centres thérapeutiques, des services de consultation ou de suivi éducatif, ainsi que toutes autres structures aptes à réaliser les objectifs de la fondation. De façon générale, la fondation a pour but de développer un climat propice à la création de structures sociales favorables à l'épanouissement des personnes défavorisées.

Les professionnels, les administrateurs et administrateurs-délégués exercent leurs fonctions dans une attitude de respect des droits des personnes qu'ils ont en charge, en étroite collaboration avec les familles, les autorités de tutelle ainsi qu'avec toutes autres autorités ou institutions compétentes. Ils assurent leur tâche en respectant les règles déontologiques liées à l'exercice de leur fonction.

Pour atteindre ces objectifs, la fondation peut créer, reprendre et gérer toutes oeuvres et prendre toutes initiatives quelconques, acquérir tous biens meubles, construire ou acquérir tous immeubles nécessaires ou se rapportant aux buts définis de ceux ci-dessus.

2. Principes, règles et méthodes comptables

La Fondation tient ses livres en Euro (EUR) et les comptes annuels ont été préparés en concordance avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et sont diminuées des corrections de valeur calculées de façon linéaire sur base de leur durée de vie estimée.

Les subsides d'investissement sont enregistrés en diminution des immobilisations corporelles à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements, qui sont inscrits au compte de profits et pertes. Les amortissements sont calculés de façon linéaire et sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

b) Les créances sur ventes et prestations de services

Ces créances sont indiquées à leur valeur nominale diminuée d'une correction de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non-recouvrement.

3. Immobilisations corporelles

	2006	2005
Prix d'acquisition		
- au début de l'exercice	145.813,07	165.937,60
- acquisitions au cours de l'exercice	10.710,35	-20.124,53
- retraits	-7.684,70	0,00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	148.838,72	145.813,07
Corrections de valeur		
- au début de l'exercice	-133.981,17	-128.311,46
- de l'exercice	-6.505,04	-5.669,71
- annulées	7.684,70	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-132.801,51	-133.981,17
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	16.037,21	11.831,90

4. Créances inférieures à un an.

Les créances se composent de la façon suivante:

	2006	2005
Clients	69.168,34	72.363,35
Clients douteux	-3.912,44	-8.500,27
Produits à recevoir	126.970,20	64.686,07
Total	192.226,10	128.549,15

5. Comptes de régularisation actif.

Les comptes de régularisation se composent de la façon suivante:

	2006	2005
Charges constatées d'avance	16.569,17	13.888,28
Comptes transitoires	1.511,73	1.310,76
Total	18.080,90	15.199,04

6. Patrimoine.

Un patrimoine initial de LUF 5.300.000,00, soit de EUR 131.383,57 a été apporté à la Fondation.

7. Résultats reportés et autres réserves.

Le résultat de l'année 2005 a été affecté de la manière suivante:

	31 décembre 2005	Affectation du résultat 2005	31 décembre 2006
Résultats reportés	419.081,35	402.444,99	821.526,34

8. Comptes de régularisation passif.

Les comptes de régularisation passif sont composés uniquement des comptes transitoires:

	2006	2005
Comptes transitoires	1.587,59	2.525,43
Total	1.587,59	2.525,43

9. Résultat exceptionnel.

Les produits exceptionnels se composent essentiellement d'une reprise des factures fournisseurs non payées et non réclamées.

Les charges exceptionnelles se composent essentiellement de créances irrécouvrables.

Référence de publication: 2007104425/2690/399.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07201. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Anatolie Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 50.343.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2007:

- Monsieur Jean-Pierre Morel, demeurant professionnellement au 24, rue de Madrid, F-75008 Paris
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg,
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007104364/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Société civile immobilière de Foetz, Société Civile Immobilière.

Siège social: Foetz,

R.C.S. Luxembourg E 255.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des actionnaires du 6 juin 2007 que Monsieur Torsten Bauer a été révoqué comme gérant et que Monsieur Frank Ewald Kolberg, domicilié à D-50677 Köln, 16 Wormser Strasse, a été nommé comme nouveau gérant.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104427/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Um Brill S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 39.837.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège, le 28 novembre 2003

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société s'est réunie sur la demande et en présence de tous les actionnaires. Conformément aux stipulations de l'article 6 des statuts de la société, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires révoquent le Conseil d'Administration actuel.

Deuxième résolution

Les actionnaires nomment aux fonctions de nouveaux administrateurs pour un mandat de 6 années:

- M. Jacques Hubert Schmitz, ingénieur diplômé, demeurant à 484, route de Longwy L- 1940 Luxembourg
- M. Jacques René Schmitz, retraité, demeurant à L-1227 Luxembourg 10, rue Bellevue
- Mme Malou Schram, employée privée, demeurant à 10, rue Bellevue L-1940 Luxembourg

Troisième résolution

Le nouveau conseil d'administration élit M. Jacques Hubert Schmitz comme président du Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

Les actionnaires révoquent le commissaire actuel et nomment Mme Josette Knaf retraitée, demeurant à L-1227 Luxembourg, 10, rue Bellevue comme nouveau commissaire pour un mandat de 6 années.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Luxembourg, ne varietur, le 28 novembre 2003.

Le nouveau Conseil d'Administration
J. H. Schmitz / J. R. Schmitz / M. Schram
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007105146/2699/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070095310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

I.T.E. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.518.

—
RECTIFICATIF

A la suite d'une erreur matérielle, la révocation de Monsieur Patrick Nguyen en tant qu'administrateur de la société, objet d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2007, enregistrée le 10 juillet 2007 sous le n ° CG 03582 et déposée le 10 août 2007 au RCS sous le n ° L070107456.05, est nulle et non avenue.

Il résulte au contraire de l'Assemblée Générale susvisée que les actionnaires ont maintenu M. Patrick Nguyen, demeurant professionnellement au 73, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, dans ses fonctions d'administrateur. Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée susvisée a également nommé M. Patrick Nguyen, demeurant professionnellement au 73, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, administrateur-délégué de la société. Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

ITE HOLDING SA

P. Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2007104449/6102/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Patagonia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 82.186.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 31 juillet 2007, que:

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, a été renouvelé avec effet rétroactif au 31 mars 2005. Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg a été renouvelé avec effet rétroactif au 31 mars 2007.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

2. Le mandat de commissaire aux comptes la société KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été renouvelé avec effet rétroactif au 31 mars 2004.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg le 31 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104448/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

IKB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 17.018.

—
Angaben zum Verwaltungsrat der IKB INTERNATIONAL S.A.

Verwaltungsratsmitglieder:

Gesellschaftsorgan: Verwaltungsrat

Name: Ortseifen, Vorname(n): Stefan

Geburtsdatum: 26. Dezember 1950

Amtsausführung: stellv. Vorsitzender und Mitglied des Verwaltungsrates

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

1, Wilhelm-Bötzkes-Strasse, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 2012, Bestelldatum: 7. Juni 2006

Herr Ortseifen scheidet am 30. Juli 2007 aus dem Vorstand der IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG aus und legt sein Amt als stellvertretender Vorsitzender bzw. Mitglied des Verwaltungsrates der IKB INTERNATIONAL mit Wirkung zum gleichen Tag nieder.

Name: Dr. Doberanzke, Vorname(n): Volker

Geburtsdatum: 23. Februar 1963

Amtsausführung: Mitglied des Verwaltungsrates

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

1, Wilhelm-Bötzkes-Strasse, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 2012, Bestelldatum: 7. Juni 2006

Herr Dr. Doberanzke scheidet am 7. August 2007 aus dem Vorstand der IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG aus und legt sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der IKB INTERNATIONAL mit Wirkung zum gleichen Tag nieder.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 14. August 2007.

IKB INTERNATIONAL

W. Güth / R. Spliid

Référence de publication: 2007104451/31/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

IKB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 17.018.

—
Angaben zum Verwaltungsrat der IKB INTERNATIONAL S.A.

Verwaltungsratsmitglieder:

Gesellschaftsorgan: Verwaltungsrat

Name: Dr. Guthoff, Vorname(n): Markus

Geburtsdatum: 12. Mai 1964

Amtsausführung: Mitglied des Verwaltungsrates

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

1, Wilhelm-Bötzkes-Strasse, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 2012, Bestelldatum: 1. April 2007

Herr Dr. Markus Guthoff wurde mit Wirkung vom 1. April 2007 in den Verwaltungsrat der IKB INTERNATIONAL gewählt.

Mit Beschluss der Verwaltungsratsitzung der IKB INTERNATIONAL vom 22. Mai 2007 in Luxemburg wird Herr Dr. Markus Guthoff einstimmig zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt.

Name: Ortseifen, Vorname(n): Stefan

Geburtsdatum: 26. Dezember 1950

Amtsausführung: Mitglied des Verwaltungsrates

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

1, Wilhelm-Bötzkes-Strasse, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandat: bis 2012, Bestelldatum: 7. Juni 2006

Mit Beschluss der Verwaltungsratssitzung der IKB INTERNATIONAL vom 22. Mai 2007 in Luxemburg wird Herr Stefan Ortseifen einstimmig zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Juni 2007.

IKB INTERNATIONAL

W. Güth / R. Spliid

Référence de publication: 2007104452/31/34.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Hanff Frères Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 27.445.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104464/3172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00606. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Kabalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 116, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.966.

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2007

Ordre du jour:

1. Monsieur Christophe Fiegen, cuisinier, né à Luxembourg, le 2 mars 1985, demeurant à L-8245 Mamer, 16, rue de la Libération, est révoqué de ses fonctions de gérant technique pour la partie restauration et de délégué à la gestion journalière avec effet au 31 mars 2007.

2. Est nommé nouveau gérant technique pour la partie restauration et délégué à la gestion journalière, Monsieur Udo Gülck, cuisinier, né à Mettlach, le 1^{er} juillet 1969, demeurant à 66706 Perl-Oberleuken, Frankenweg, 7.

Tous les associés étaient présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

C. Kayser

Associé-gérant

Référence de publication: 2007104923/4143/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11803. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Ideal Standard International Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.161.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth day of July, at 12.30.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IDEAL STANDARD INTERNATIONAL HOLDING, a société à responsabilité, organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, urban district of Schuttrange, not yet registered with the trade and companies' register of Luxembourg,

duly represented by Ms Caroline Streiff, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 20 July 2007.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any

other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of IDEAL STANDARD INTERNATIONAL ACQUISITION

Art. 5. The registered office of the Company is established in Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried

forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by IDEAL STANDARD INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l. pre-named, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,900.- euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers:
 - a) Mr Sean Doherty, general counsel, born in Groton, Connecticut, USA, on 30 September 1968, residing at 111, Huntington Avenue, Boston MA 02199, USA;
 - b) Mr Steven Barnes, managing, born in Syracuse, New-York on 6 April 1960, residing at 111, Huntington Avenue, Boston MA 02199, USA;
 - c) Mrs Ailbhe Jennings, director, born in Dublin on 27 March 1963, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg.

3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juillet, à 12.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IDEAL STANDARD INTERNATIONAL HOLDING, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par Mademoiselle Caroline Streift, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 20 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Sièg

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de IDEAL STANDARD INTERNATIONAL ACQUISITION.

Art. 5. Le siège social est établi à Munsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le

conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émo-

luments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par IDEAL STANDARD INTERNATIONAL HOLDING ci-avant nommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ 1.900,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
 2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société:
 - a) Monsieur Sean Doherty, chef du département juridique, né à Groton, Connecticut, USA le 30 septembre 1968, demeurant au 111, Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA;
 - b) Monsieur Steven Barnes, administrateur délégué, né à Syracuse, New-York, USA, le 6 avril 1960, demeurant au 111, Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA;
 - c) Madame Ailbhe Jennings née à Dublin le 27 mars 1963, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg.
 3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.
- Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Streiff, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20038. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007105480/242/320.

(070119956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Decal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 36.549.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 29 juin 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Gianluigi Triboldi, avec adresse au 15, Via Landriani, I-26015 Soresina, Italie
- Monsieur Graziano Triboldi, avec adresse au 30, Via Guainoldo, I-26015 Soresina, Italie

- Monsieur Secondo Triboldi, avec adresse au 1/A, Via Arderico da Soresina I-26015 Soresina, Italie
Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106291/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05449C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Zitura International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.395.

—
EXTRAIT

Suivant courrier en date du 1^{er} juillet 2007, Monsieur Guy Ludovissy a démissionné en tant qu'administrateur de la société ZITURA INTERNATIONAL HOLDING SA avec effet au 2 juillet 2007.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme
WILSON ASSOCIATES

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007106292/803/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06531. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Global Quality Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.956.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007106293/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01109. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Financière Mirage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.725.

—
In the year two thousand and seven, on the sixth of August,

In front of Mr Joseph Elvinger, public notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FINANCIERE MIRAGE S.A. a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the trade and companies register under number B 89.725 (the Company). The Company was incorporated on 22 October 2002 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, n° 1734 on the 5 December 2002 and amended by the notarial deeds of the same notary dated 3 December 2003 further amended by notarial deeds recorded by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (then residing in Mersch) dated 29 March 2004, 30 March 2004, 18 June 2004, and 24 March 2005.

The Meeting is opened at 11:00 A.M. with Mr Xavier Pauwels, having his business address in Luxembourg, as chairman (The Chairman).

The chairman appoints Mr Stéphane Gatto, having his business address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Marion Geniaux, having his business address in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer.)

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the bureau (the Bureau)

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the Meeting to record that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed by the persons who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau, will remain attached to these minutes.

II. It appears from the attendance list, as established and certified by the members of the Bureau, that 14,178,820 (fourteen million one hundred seventy-eight thousand eight hundred twenty) shares in registered form (including for the avoidance of doubt 79,999 (seventy-nine thousand nine hundred ninety-nine) class D shares) representing the majority of the subscribed share capital of the Company and of the outstanding class D shares of the Company and amounting to EUR 17,723,525.00 (seventeen million seven hundred twenty-three thousand five hundred and twenty-five euros), are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting and acknowledge that all shareholders had been convened by way of a convening notice duly published on 16 July 2007 and 25 July 2007. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

(i) acknowledgement that the Company has received a transfer notice from Mr Lipburger pursuant to a put and call option agreement dated 24 March 2005 and entered into between Mr Lipburger, the Company and the Buyers (as defined therein) in respect of 4,000 Class D Shares (as defined below) holds in the Company (the Transfer Notice);

(ii) granting of an authorisation to the board of directors of the Company (the Board) to buy back 4,000 of the class D shares issued by the Company on 24 March 2005 (the Class D Shares) within the limits laid down in the Luxembourg act dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act 1915) (the Authorisation);

(iii) determination, in accordance with article 49-2 of the Companies Act 1915 that: (i) the buying back is limited to 4,000 Class D Shares; (ii) the Authorisation granted to the Company to buy-back the 4,000 Class D Shares is limited to 18 months; (iii) the minimum price for the buying back is EUR 30.00 per Class D Share and the maximum price is EUR 35.00 per Class D Share; and (iv) the Board is empowered to implement, in accordance with the aforesaid terms and conditions, the repurchase of the Shares;

(iv) determination to keep the repurchased Class D Shares on the balance sheet and to constitute a reserve not available for distribution on the liabilities side of the balance sheet of the Company;

(v) amendment of article 6.3 (a) (iv) of the articles of incorporation of the Company in respect of the returns under the Class D shares; and

(vi) miscellaneous

IV. After deliberation, the Meeting passed, the following resolutions by an unanimous vote:

First resolution

The Meeting hereby acknowledges that the Company has received the Transfer Notice.

Second resolution

Subject to the third resolution below and to the general limitations of the Companies Act 1915, the Meeting hereby resolves to grant the Authorisation.

Third resolution

The Meeting determines that the Authorisation is granted subject to the following conditions: (i) the maximum number of Class D Shares to be acquired is 4,000, (ii) the Authorisation is granted for a 18 months period starting on the date hereof, (iii) the minimum price for the buying back is EUR 30.00 per Class D Share and the maximum price is EUR 35.00 per Class D Share and (iv) the Board is empowered to implement the buy-back of the Class D Shares in accordance with the aforesaid conditions.

Fourth resolution

The Meeting determines that the repurchased Class D Shares will be kept as assets of the Company on the balance sheet and that a reserve not available for distribution and of the same amount shall be created on the liabilities side of the Company's balance sheet.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 6.3 (a) (iv) of the articles of incorporation of the Company so that it now reads:

Equity Investors	Class D Liquidation Right (per Class D Share and in Euro)
IRR (in fine)	
Below 5.0%	0.00
6.0%	0.00
7.0%	0.00
8.0%	0.00
9.0%	30.00
10.0%	30.00
11.0%	30.00
12.0%	30.00
13.0%	30.00
14.0%	36.00
15.0%	42.00
15.5%	45.00
16.0%	48.00
16.5%	54.00
17.0%	60.00
18.0%	105.00
19.0%	120.00
20.0%	150.00
20.5%	180.00
21.0%	210.00
22.0%	270.00
23.0%	330.00
24.0%	360.00
25.0%	420.00
26.0%	465.00
27.0%	519.00
28.0%	579.00
29.0%	615.00
30.0%	660.00
31.0%	690.00
32.0%	720.00
33.0%	750.00
34.0%	795.00
35.0%	870.00
36.0%	903.00
37.0%	935.00
38.0%	975.00
39.0%	1,014.00
40.0%	1,053.00
41.0%	1,092.00
42.0%	1,131.00
43.0%	1,170.00
44.0%	1,209.00
45.0%	1,248.00
46.0%	1,287.00
47.0%	1,325.00
48.0%	1,365.00

49.0%	1,413.00
50.0%	1,455.00

There being no further business on the agenda, the chairman closes the Meeting at 11:15 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

These minutes having been read to the Meeting, the members of the Bureau have signed the present minutes in original, no proxyholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six août, à 11.00 heures,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de FINANCIERE MIRAGE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B 89.725 (la Société). La Société a été constituée le 22 octobre 2002 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1734 en date du 5 décembre 2002, modifié par acte notarié le 3 décembre 2003 et encore modifié par plusieurs actes notariés de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (résidant alors à Mersch) en date des 29 mars 2004, 30 mars 2004, 18 juin 2004 et 24 mars 2005.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures et est présidée par M. Xavier Pauwels, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme M. Stéphane Gatto, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme Marion Géniaux, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur une liste de présence, laquelle sera signée par les actionnaires présents et/ou les détenteurs d'un pouvoir de représentation des actionnaires qui ne sont pas présents ainsi que de tous les membres du Bureau. Ladite liste tout comme les pouvoirs, après avoir été signés par les personnes qui représentent les actionnaires absents et les membres du Bureau, seront attachés aux présentes résolutions.

II. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 14.178.820 (quatorze millions cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt) actions nominales (incluant 79.999 (soixante dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de la classe D), représentant la majorité du capital social de la Société et des actions de classe D en circulation et s'élevant à EUR 17.723.525,- (dix-sept millions sept cent vingt-trois mille cinq cent vingt-cinq euros) sont dûment représentées à cette Assemblée. Les actionnaires présents et représentés déclarent avoir été dûment notifiés et informés de la teneur de l'agenda avant la tenue de l'Assemblée et prennent note du fait que tous les actionnaires ont été dûment convoqués par une convocation publiée conformément à la loi le 16 juillet 2007 et le 25 juillet 2007. L'Assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(i) prise en considération d'une notification de transfert adressée à la Société par M Lipburger en accord avec les termes d'un put and call option agreement daté du 24 mars 2005 et conclu, entre autres, par M Lipburger et la Société en rapport avec 4000 Actions de Catégorie D (telles que définies ci-dessous) détenues par M Lipburger (la Notification de Transfert);

(ii) autoriser le Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) de racheter 4.000 actions de catégorie D émises par la Société le 24 mars 2005 (les Actions de Catégorie D) dans le respect des dispositions de la loi sur les sociétés commerciales de 1915, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) (l'Autorisation);

(iii) décision, en accord avec les dispositions de l'article 49-2 de la Loi sur les Sociétés: (i) de limiter le rachat d'actions à 4.000 Actions de Catégorie D, (ii) d'accorder Autorisation à la Société de racheter 4.000 Actions de Catégorie D pendant une période limitée de 18 mois; (iii) de fixer le prix minimum pour le rachat des Actions de Catégorie D à EUR 30,- et le prix maximum par Action de Catégorie D à EUR 35,-; et (iv) d'attribuer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre du rachat des Actions de Catégorie D en accord avec les conditions sus-mentionnées;

(iv) décision d'inclure les Actions de Catégorie D rachetées à l'actif du bilan et de constituer une réserve indisponible de valeur équivalente;

(v) modification de l'article 6.3 (a) (iv) des statuts de la Société relatif au rendement des Actions de Catégorie D; et

(vi) divers.

IV. Après délibération l'Assemblée prend à l'unanimité des voies présentes les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la Notification de Transfert adressée à la Société.

Seconde résolution

Sans préjudice de la troisième résolution ci-dessous et des limitations générales de la Loi sur les Sociétés, l'Assemblée décide d'octroyer l'Autorisation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer l'Autorisation aux conditions suivantes: (i) limiter le rachat d'actions à 4,000 Actions de Catégorie D; (ii) accorder Autorisation à la Société de racheter 4.000 Actions de Catégorie D pendant une période limitée de 18 mois; (iii) fixer le prix minimum pour le rachat des Actions de Catégorie D à EUR 30,- et le prix maximum par Action de Catégorie D à EUR 35,-; et (iv) attribuer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre du rachat des Actions de Catégorie D en accord avec les conditions sus-mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'inclure les Actions de Catégorie D rachetées à l'actif du bilan et de constituer une réserve indisponible de valeur équivalente.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.3 (a) (iv) des statuts de la Société pour qu'il ai dorénavant la teneur suivante:

Investisseurs	Dissolution de la Catégorie D Droit (par Action de Catégorie D en Euro)
IRR (in fine)	
Sous 5,0%	0,00
6,0%	0,00
7,0%	0,00
8,0%	0,00
9,0%	30,00
10,0%	30,00
11,0%	30,00
12,0%	30,00
13,0%	30,00
14,0%	36,00
15,0%	42,00
15,5%	45,00
16,0%	48,00
16,5%	54,00
17,0%	60,00
18,0%	105,00
19,0%	120,00
20,0%	150,00
20,5%	180,00
21,0%	210,00
22,0%	270,00
23,0%	330,00
24,0%	360,00
25,0%	420,00
26,0%	465,00
27,0%	519,00
28,0%	579,00
29,0%	615,00
30,0%	660,00
31,0%	690,00
32,0%	720,00

33,0%	750,00
34,0%	795,00
35,0%	870,00
36,0%	903,00
37,0%	935,00
38,0%	975,00
39,0%	1.014,00
40,0%	1.053,00
41,0%	1.092,00
42,0%	1.131,00
43,0%	1.170,00
44,0%	1.209,00
45,0%	1.248,00
46,0%	1.287,00
47,0%	1.325,00
48,0%	1.365,00
49,0%	1.413,00
50,0%	1.455,00

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée à 11.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle Anglais déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Les présentes résolutions ont été lu à l'Assemblée et les membres du Bureau ont signé les présentes résolutions en original, aucun détenteur d'un pouvoir de représentation d'un actionnaire n'exprimant le souhait de signer les résolutions.

Signé: X. Pauwels, S. Gatto, M. Geniaux, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, LAC/2007/22026. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007106493/211/269.

(070121697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 100.163.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007108540/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09483. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Adeux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 84, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 100.763.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADEUX SARL

Signature

Référence de publication: 2007108535/2255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10913. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070121023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Adeux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 84, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 100.763.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADEUX SARL

Signature

Référence de publication: 2007108537/2255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10912. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070121025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 100.163.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007108542/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09480. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Rentco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 64.361.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Nomination à la fonction de commissaire aux comptes de Monsieur Frank Simon, né le 20 février 1970 à Thionville (France) demeurant 10, rue Jean Véhé F57100 Thionville.

Deuxième résolution

Nomination à la fonction d'administrateur-délégué de Monsieur Leg Olivier, né le 10 octobre 1964 à Thionville, demeurant 1, rue Robert Schuman à L 1898 Kockelscheuer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Luxembourg, le 10 septembre 2007.

O. Leg

Administrateur

Référence de publication: 2007108543/4055/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03289. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

SCI Eibhinn, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9748 Eselborn, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg E 1.934.

Il résulte d'une cession du 2 juillet 2007 que Monsieur Alain Heinz, demeurant 81, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg a transféré la propriété d'une part sociale de la Société CIVILE IMMOBILIERE S.C.I. Eibhinn à la société SAVE WORLDWIDE PROPERTIES INC., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour avis sincère et conforme

A. Heinz

Gérant

Référence de publication: 2007108545/5644/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Emuto Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 130.172.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben am dreizehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Maître Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum von Luxemburg.

Ist erschienen:

STICHTING EMUTO, eine nach niederländischem Recht eingetragene Gesellschaft, mit Sitz in Hemonystraat 11, NL-1074 BK Amsterdam, Niederlande.

Die Gründerin wird hierbei durch Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vertreten.

Die vorgenannte, von den anwesenden Personen und dem unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnete Vollmacht, bleibt mit der vorliegenden Urkunde verbunden und wird gleichzeitig mit dieser beim Registergericht eingereicht.

Die genannten Parteien haben den Notar gebeten, die nachfolgende Satzung einer «Société à responsabilité limitée» zu entwerfen, die hiermit gegründet wird.

Name - Sitz - Objekt - Dauer

Art. 1. Hierdurch wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, «société à responsabilité limitée», errichtet, für die die vorliegende Gründungsurkunde und das zurzeit geltende Luxemburger Recht - in seiner jeweiligen Fassung - maßgeblich ist, insbesondere das Recht der Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich seines Artikels 209, in der Fassung vom 18. September 1933 und 28. Dezember 1992 betreffend die «sociétés à responsabilité limitée».

Zu jeder Zeit kann ein einzelner Gesellschafter sich mit einem oder mit mehreren verbundenen Gesellschaftern zusammenschließen, in gleicher Weise können die nachfolgenden Gesellschafter die geeigneten Maßnahmen ergreifen, um den «Ein-Personen-Gesellschafter»-Charakter der Gesellschaft wiederherzustellen. Solange die Gesellschaft mit einem einzelnen Gesellschafter bestehen bleibt, übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung übertragen wurden.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft ist EMUTO GLOBAL CAPITAL S.à r.l.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten, die direkt oder indirekt mit dem Erwerb, Verwaltung und Handel von Wertpapieren, Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gleich in welcher Form, verbunden sind, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieses geistigen Eigentums, der Wertpapiere und der Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Erstellung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Gegenstände und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, aber nicht ausschließlich, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel benutzen um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen zu beteiligen, um Wertpapiere, Beteiligungen durch Einlage, Zeichnung oder Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf sonst eine Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln.

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite in jeder Art und Weise beschaffen bzw. aufnehmen, außer durch am öffentlichen Kapitalmarkt gehandelte Anleihen. Sie darf, ausschließlich durch private Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine, Zertifikate die auf den Namen lauten und deren Übertragung Einschränkungen unterliegt, begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwestergesellschaften ausgeben, einschließlich durch Mittel die sie durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

Die Gesellschaft darf Garantien und Sicherheiten zu Gunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hat und die Verpflichtungen der Gesellschaften die derselben Unternehmensgruppe angehören wie die Gesellschaft zu sichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen indem sie sie, unter anderem, bei ihrer Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung ihres Portfolios unterstützt, und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien unterstützt. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise Sicherheiten bestellen.

Zweck der Gesellschaft sind ausserdem mittelbare oder unmittelbare Investitionen in den Immobilienmarkt im pazifischen Raum, einschließlich Australien und Neuseeland anhand definierter Anlagegrundsätze. Dabei kann sich die Gesellschaft über Eigen- und/oder Fremdkapital in jeglicher Form refinanzieren. Diese Zielsetzung kann die Gesellschaft umsetzen über den mittelbaren oder unmittelbaren Erwerb, das Halten und Verwalten und Veräußern von Anteilen und Beteiligungen an Gesellschaften jedweder Art oder an Sondervermögen oder Teilen davon jeglicher Art, deren Zweck die direkte oder indirekte Entwicklung, der Erwerb, der Betrieb, die Vermietung und die Veräußerung von Immobilien oder Immobiliengesellschaften vorwiegend im pazifischen Raum, insbesondere in Australien und Neuseeland, ist. Die Gesellschaft kann im Zusammenhang mit der Durchführung ihres Gesellschaftszweckes Beteiligungen jedweder Art sowie Anlage- und Investmentinstrumente jedweder Art erwerben, halten und veräußern, beispielsweise auch in Form von stillen Beteiligungen oder Genussrechten und auch sonstige Investitionen in diesem Zusammenhang wie in Zertifikate oder hybride Beteiligungs- und Finanzierungsinstrumente tätigen.

Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller, finanzieller, beweglicher und unbeweglicher Natur ausführen die in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

Art. 4. Die Gesellschaft hat ihren eingetragenen Sitz in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der Sitz kann zu einem beliebig anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden aufgrund eines Beschlusses im Rahmen einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter, in der für die Änderung der Satzung vorgeschriebenen Art und Weise.

Eine Verlegung der Adresse des Firmensitzes innerhalb der Gemeinde kann durch Beschluss der Geschäftsleitung erfolgen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Filialen in Luxemburg und anderswo haben.

Sollten nach Erachten der Geschäftsführung außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, die die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an deren Sitz oder die Kommunikation zwischen den Niederlassungen am Firmensitz und den Personen außerhalb des Firmensitzes negativ beeinträchtigen würden, kann der Firmensitz auch vorübergehend - bis zur vollständigen Beendigung dieser Umstände - ins Ausland verlegt werden. Diese provisorischen Maßnahmen werden die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft keineswegs beeinträchtigen. Diese bleibt, trotz der zeitweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgischer Staatsangehörigkeit.

Derartige vorübergehende Maßnahmen werden von der Geschäftsleitung der Gesellschaft getroffen und interessierten Gesellschaften mitgeteilt.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit geschlossen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht infolge des Todes, der Verlustes der Geschäftsfähigkeit, des Bankrotts oder der Insolvenz eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 7. Die Gläubiger, Bevollmächtigten, rechtmäßigen Eigentümer oder Erben eines Gesellschafters sind weder berechtigt, unter bestimmten Umständen die Absonderung von Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft zu verlangen, noch in irgendeiner Art und Weise Einfluss auf die Verwaltung der Gesellschaft zu nehmen.

Sie müssen für die Ausübung ihrer Rechte auf die Jahresabschlüsse und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlungen Bezug nehmen.

Kapital - Anteile

Art. 8. Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile zu je zehn Euro (EUR 10,-).

Art. 9. Jeder Anteil beinhaltet ein identisches Stimmrecht zum Zeitpunkt der Beschlussfassung.

Art. 10. Die Gesellschaft darf nicht mehr als 30 Gesellschafter haben, die jeweils keine natürlichen Personen sein dürfen. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Anteile können nicht inter vivos an NichtGesellschafter übertragen werden, soweit nicht eine Mehrheit der Mitglieder, die fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals repräsentieren, dieser Übertragung im Rahmen einer Gesellschafterversammlung zustimmen.

Weiterhin wird auf die Maßnahmen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften verwiesen.

Die Anteile sind mit Hinblick auf die Gesellschaft, die nur einen Inhaber pro Anteil zulässt, unteilbar.

Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geführt. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, bilden diese die Geschäftsleitung. Der/die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer könne/-n jederzeit aufgrund eines Gesellschaftermehrheitsbeschlusses - mit oder ohne Grund - entlassen werden.

Bei Geschäften mit Dritt-Parteien haben der/die Geschäftsführer unter allen Umständen die Befugnis, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle im Einklang mit den Objekten der Gesellschaft stehenden Handlungen und Transaktionen vorzunehmen und zu genehmigen und die Bestimmungen der Satzungen, die damit im Einklang stehen, festzulegen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die vorliegenden Artikel der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen unter die Kompetenz des alleinigen Geschäftsführers oder im Fall mehrerer Geschäftsführer unter die Kompetenz der Geschäftsleitung.

Die Gesellschaft kann durch Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers, und im Falle mehrerer Geschäftsführer durch die Unterschriften von zwei Mitgliedern der Geschäftsleitung verpflichtet werden.

Der Geschäftsführer - oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsleitung - kann seine/ihre Befugnis für spezielle Tätigkeiten auf einen mehrere «ad hoc» Bevollmächtigte delegieren.

Der Geschäftsführer - oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsleitung - wird ggf. die Befugnisse und die Vergütung des Bevollmächtigten sowie die Dauer des Vertretungszeitraums und jegliche andere relevante Bedingungen seiner Bevollmächtigung bestimmen.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer können die Sitzungen der Geschäftsleitung wirksam abgehalten werden, sofern die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend ist.

In diesem Fall werden Beschlüsse der Geschäftsleitung durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer angenommen.

Der Einsatz von Videokonferenz-Equipment und Konferenztelefonaten ist zulässig, vorausgesetzt, dass sich alle beteiligten Mitglieder der Geschäftsleitung untereinander hören können, egal, ob sie diese Technologie benutzen oder nicht, und jedes beteiligte Mitglied der Geschäftsleitung gilt als anwesend und autorisiert per Video oder per Telefon abzustimmen.

Die Befugnisse und die Vergütungen eines jeden möglicherweise später ernannten zusätzlichen oder den ersten Geschäftsführer ersetzenden Geschäftsführers werden im Rahmen der Ernennung zum Geschäftsführer im Nominierungsakt festgelegt.

Art. 12. Kein Geschäftsführer darf in Ausübung seiner Funktion persönliche Verpflichtungen eingehen, die die von ihm in regulärer Weise im Namen der Gesellschaft übernommenen Verpflichtungen betreffen; als ein Bevollmächtigter ist er lediglich verantwortlich für die Ausübung seiner Mandate.

Die Gesellschaft wird alle Geschäftsführer und ihre Erben, Beauftragten unbeschädigt halten von allen Ausgaben, Schäden, Ausgleichen und Kosten, die auf vernünftige Weise in Verbindung mit einer Handlung, einem Verfahren entstehen, in denen sie eine Partei sein können aufgrund ihrer Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft in der die Gesellschaft Aktien hält oder Gläubiger ist und durch die er keine Entschädigung erhält außer in Verbindung mit Angelegenheiten in denen er schließlich wegen grober Fahrlässigkeit oder schwerwiegendem Verfehlen verurteilt wird. Im Falle einer Regelung erfolgt die Entschädigung lediglich, wenn die Gesellschaft von ihren Rechtsbeiständen in Kenntnis gesetzt wird, dass die zu entschädigende Person ihre Verpflichtungen nicht verletzt hat. Das vorliegende Recht auf Entschädigung schließt die anderen Anrechte dieser Person nicht aus.

Art. 13. Die Beschlüsse der Geschäftsführung müssen in Sitzungen der Geschäftsleitung gefasst werden.

Jeder Geschäftsführer kann in einer Sitzung der Geschäftsführung durch einen von ihm per Telefax, Telegramm oder Telex bevollmächtigtes anderes Mitglied vertreten werden.

Schriftlich gefasste Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterschrieben wurden, haben die gleiche Gültigkeit, wie Beschlüsse, die im Rahmen einer Sitzung der Geschäftsleitung gefasst wurden.

In diesen Fällen sollen die Beschlüsse und Entscheidungen ausdrücklich vorgenommen werden, entweder schriftlich in Form eines Rundschreibens - übermittelt per einfachen Brief, Email oder Fax - oder per Telefon, Telefonkonferenz oder eines Telekommunikationsmittels.

Gesellschafterbeschlüsse

Art. 14. Entscheidungen von Gesellschaftern werden in Gesellschafterversammlungen getroffen.

Die Einberufung dieser Versammlung ist nicht erforderlich solange es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter gibt.

In diesem Fall kann die Geschäftsführung beschließen, jedem Gesellschafter den vollständigen Text der Beschlüsse zuzuschicken, dies in schriftlicher Form und per Brief, elektronische Post oder Telefax.

Art. 15. Beschlüsse kommen gültig zustande, wenn diese durch Gesellschafter gefasst wurden, die mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals repräsentieren.

Wenn diese Beschlussfähigkeit in der ersten Versammlung nicht erzielt werden kann, werden die Gesellschafter sofort zu einer zweiten Versammlung per eingeschriebenen Brief eingeladen.

Bei dieser zweiten Versammlung werden die Beschlüsse durch die Mehrheit der abgegebenen Stimmen der Gesellschafter - unabhängig von der Höhe des anwesenden Kapitals - gefasst.

Bei Beschlüssen, die eine Änderung der Satzung beinhalten, bedarf es für deren Gültigkeit bei den Gesellschaftern einer Stimmenmehrheit von 75% des anwesenden Kapitals.

Jede Gesellschafterversammlung findet in Luxemburg oder an einem Ort statt, welcher von der Geschäftsführung beschlossen wird.

Ein einzelner Gesellschafter übt die Befugnis alleine aus, die der Gesellschafterversammlung nach den Vorschriften der «Section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée»» übertragen wurde.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, die die Befugnisse des Geschäftsführers übersteigen, vom einzelnen Gesellschafter getroffen.

Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft ist ein Rumpfgeschäftsjahr.

Art. 17. Auf den 31. Dezember eines jeden Jahres, wird die Geschäftsführung die Bilanz erstellen, die einen Bericht über die Wirtschaftsgüter der Gesellschaft zusammen mit deren Schulden und Verbindlichkeiten enthalten wird und wird ergänzt durch einen Anhang, der eine Zusammenfassung aller Verpflichtungen sowie der Verbindlichkeiten der Geschäftsführer gegen die Gesellschaft enthält.

Gleichzeitig wird die Geschäftsführung eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellen, die zusammen mit der Bilanz an die Gesellschafterversammlung übermittelt wird.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Hauptsitz der Gesellschaft das Inventar, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung einsehen.

Art. 19. Die Erträge eines Geschäftsjahres, nach Abzug der Allgemein- und Betriebskosten, Aufwendungen und Abschreibungen stellen den Nettogewinn der Gesellschaft dar.

Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Nettogewinns in die gesetzlich vorgeschriebene Mindestrücklage übertragen.

Dieser Einbehalt hört auf zwingend zu sein, wenn die gesetzliche Mindestrücklage 1/10 des emittierten Kapitals beträgt; jedoch muss die gesetzlich vorgeschriebene Mindestrücklagen wiederhergestellt werden, soweit zu irgendeinem Zeitpunkt aus irgendeinem Grund der Einbehalt unter die Höhe der Mindestrücklage zurückfällt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Ausschüttung zur Verfügung. Die Gesellschaft ist unterjährig zur Ausschüttung von Vorabdividenden berechtigt.

Jedoch können die Gesellschafter mit einer Stimmenmehrheit, und im Einklang mit der geltenden Gesetzgebung, beschließen, diesen Saldo vorzutragen oder einer ausserordentlichen Rücklage zuzuführen.

Abwicklung - Liquidation

Art. 20. Die Liquidation wird durch einen oder mehrere Liquidatoren - natürliche oder juristische Personen - durchgeführt; dieser/diese wird/werden durch die Gesellschafterversammlung bestimmt; dabei werden zugleich dessen/deren Befugnisse und Vergütungen festgelegt.

Wenn die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, werden die Vermögensgegenstände der Gesellschaft den Gesellschaftern pro-rata zugeordnet unter Berücksichtigung deren jeweiliger Beteiligung am Anteilskapital der Gesellschaft.

Ein einzelner Gesellschafter kann entscheiden, die Gesellschaft zu liquidieren und die Liquidation selbst durchzuführen und alle Zahlungen der Vermögensgegenstände und Verbindlichkeiten der Gesellschaft - ob bekannt oder unbekannt - zu übernehmen.

Geltendes Recht

Art. 21. Die gesetzlichen Bestimmungen des vorgenannten «Artikel eins» finden insoweit Anwendung, als dass die vorliegenden Artikel nicht etwas Gegenteiliges bestimmen.

Übergangsbestimmungen

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr heute und endet am 31. Dezember 2007.

Zeichnung - Zahlung

Eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile werden von der vorgenannten STICHTING EMUTO gezeichnet und zugleich in bar voll einbezahlt; dies stellt das gesamte, voll einbezahlte Kapital dar; daher steht der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) mit sofortiger Wirkung der Gesellschaft zur Verfügung; der Nachweis wurde dem Notar gegenüber ordnungsgemäß erbracht.

Kostenschätzung

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Abgaben in jeglicher Form, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder welche in Verbindung mit der Eintragung übernommen werden müssen, werden auf 1.900,- Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sofort nach der Eintragung der Gesellschaft, haben die oben bezeichneten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals vertreten und die an die Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse ausüben, nachfolgende Vereinbarung getroffen:

1) Zu Geschäftsführern werden auf unbestimmte Zeit bestellt

- Herr Alain Weber, geschäftsansässig in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg;
- Herr Christian Berger, geschäftsansässig in Innere Wiener Strasse 17, D-81667 München, Deutschland und
- Frau Susanne Drost, geschäftsansässig in Innere Wiener Strasse 17, D-81667 München, Deutschland.

In Übereinstimmung mit Artikel elf der Satzung wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

2) Die Gesellschaft wird ihren eingetragenen Sitz in der 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg haben.

3) Zum Abschlussprüfer der Gesellschaft wird die PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg ernannt.

Das Prüfungsmandat läuft für ein Jahr.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch und Deutsch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Das Dokument wurde dem Inhaber der Vollmachtsurkunde vorgelesen; diese Person hat vor mir, dem Notar, die originale Urkunde unterzeichnet.

Follows the English version:

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

STICHTING EMUTO, a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Hemonystraat 11, NL-1074 BK Amsterdam, The Netherlands.

The founder is here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is EMUTO GLOBAL CAPITAL S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is the execution of activities, which are directly or indirectly related with the acquisition, the management and the trading of securities, the participation in Luxembourg or foreign companies, in any form whatsoever, as well as the administration, the management, the control and the exploitation of this intellectual property, the securities and the participations.

The Company may employ their funds for the creation, the management, the exploitation and liquidation of a portfolio, composed of assets of any origin, to acquire assets of any kind, to invest in such assets and to sell them, being material or immaterial, movable or immovable, in particular but not exclusive, security portfolios of any origin. The Company may use its funds to incorporate, to acquire, to develop and to control any company, to acquire securities, participations through contribution, subscription or option, to dispose of them through the sale, the assignment, the exchange or in any other way and to enhance them.

The Company may procure or borrow its funds and credits in any way, except through bonds traded on public capital market. It may emit, exclusively through private issues, stocks, bonds, debentures, certificates, in registered form and whose disposition is subject to restrictions. The Company may also grant loans to any affiliated company, including funds it obtains through credits or the issue of securities.

The Company may issue guarantees and securities in favour of third parties in order to hedge its commitments and those of the companies it has a direct or indirect participation in, as well as those companies belonging to the same group; furthermore, the Company may support these companies assisting in the companies' and their portfolio's management and development as well as through credits, loans and guarantees. It may pledge, cede, charge its assets in whole or in part or create securities in any other way.

Moreover the Company's purpose is to invest, directly or indirectly, in the real estate market in the Pacific area, including Australia and New Zealand on the basis of defined investment principles. The Company may refund itself by equity and/or outside capital in any form whatsoever. The Company may implement these purposes acquiring, directly or indirectly, keeping, managing and divesting of shares and participations in any companies or in special property or part of it in any way, which purpose is to develop, directly or indirectly, to acquire, to conduct, to lease and to divest real estate or real estate companies predominantly in the Pacific area and especially in Australia and New Zealand. In accomplishment with its purpose, the Company may acquire, keep and divest participations in any way as well as instruments for assets and investments, for example in form of silent partnerships, jouissance rights or executing other investments relating to it as certificates or hybrid instruments for participations and financing.

The Company can perform all commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, in connection with its purpose or conducing to the Company's development.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares of ten euros (EUR 10.-) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The Company may not have more than 30 shareholders, who may not be physical persons. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st. The first financial year is a short business year.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders. The Company may distribute interim dividends during the year.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in Article one shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the one thousand two hundred fifty (1,250) shares representing the capital have been entirely subscribed by STICHTING EMUTO, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,900.-

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration
 - Mr Alain Weber, with professional address at 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
 - Mr Christian Berger, with professional address at 17, Innere Wiener Straße, D-81667 München;
 - Mrs Susanne Drost, with professional address at 17, Innere Wiener Straße, D-81667 München.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

- 2) The Company shall have its registered office at L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

- 3) Is elected as auditor

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
Its term of office will expire after one year.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.
Gezeichnet: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. Relation: LAC/2007/14343. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 3. Juli 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092521/242/430.

(070103525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

B - Tel Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 97.680.

—
Die Bilanz am 31. Dezember 2005 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007108533/3666/11.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02604. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Gerancia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 54.008.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108546/8095/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03047. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Gerancia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 54.008.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108548/8095/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03045. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Parking de la Gare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 93.640.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

p.o. Signature.

Référence de publication: 2007108600/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01971. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Alizé Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 113.596.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 avril 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007106290/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Cabris 5 S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 105.248.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 10 août 2007 que:

Unique résolution

L'Assemblée Générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes, la société EUROCOMPTE S.A. ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

L'Assemblée Générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société CABRIS 5 S.A.H., Monsieur Philippe Moncousin, demeurant à B-6900 Marche-En-Famenne, 23 la Campagnette, né le 30 janvier 1953 à B-Leignon.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 août 2007.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007106289/2602/21.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070119377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Luxviande S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 16.336.

—
Procès verbal de réunion d'associé du 18 juin 2007

L'associé unique CEPAL S.A. prend acte de la démission de M. Olivier Tafforeau comme gérant technique.

Est nommé nouveau gérant technique avec effet au 17 juin 2007, M. Yves Gabriel, ingénieur industriel, demeurant à B-6661 Houffalize, 12, Tailles.

Le gérant technique a la signature seule pour ce qui est de son domaine. Toutefois, pour les opérations d'une valeur supérieure à 10.000,- EUR, la signature conjointe du gérant administratif est requise.

Mersch, le 18 juin 2007.

CEPAL S.A.

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007106295/2589/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Grand Net Service Center Sàrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 34, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.743.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108560/6777/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08394. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070121576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Investor Services House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.578.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

CACEIS BANK

M. J. E. Lodewijckx

Company Secretary

Référence de publication: 2007108562/1024/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04691. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Jariflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.811.

En date du 1^{er} juin 2007, le Conseil d'Administration de la Société a constaté les faits suivants:

- démissions de:

Madame Charlotte Lottin de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

Monsieur Gilles Malhomme de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

JARIFLEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104450/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

RD-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 104.061.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108599/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03377. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Parking de la Gare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 93.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

p.o. Signature.

Référence de publication: 2007108601/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01974. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Tokio Marine Fund, Fonds Commun de Placement.

Un Règlement de Gestion Coordonné de TOKIO MARINE FUND, daté le 3 août 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour la société

JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007108602/1232/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05046. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 61.855.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109734/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Arcelor Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 35.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109748/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03323. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Arcelor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 46.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109749/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03321. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Manulife Century Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 68.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109750/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04570. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Nulux Nukem Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 12.118.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109740/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.
